

Le broyage à domicile, pratique !

Le broyage consiste à réduire en petits morceaux les déchets verts : feuilles coriaces, brindilles, petites branches et autres résidus de taille et d'élagage. C'est un compost naturel à utiliser en paillage pour protéger les sols.

Le service de broyage à domicile proposé par la CoVe présente de nombreux avantages :

- Le broyage réduit de 6 fois le volume de départ et évite de nombreux trajets en déchèteries : c'est donc un gain de temps et d'économie de carburant.
- En pratiquant le broyage, les usagers participent à la démarche "zéro phyto" de la CoVe grâce à la technique du paillage ou du compostage.
- Le broyage permet la réduction des volumes de déchets collectés et traités par la Communauté d'agglomération → près d'un tiers de déchets verts par an et par habitant peuvent être détournés en les broyant sur place !



30 minutes passées à pailler ses plantations permettent d'économiser 5 heures de désherbage, bêchage, binage, arrosage et de nombreux allers retours à la déchèterie...

Conditions pour faire intervenir le service de broyage à votre domicile

- Avoir un tas de végétaux de 6m³ maximum.
- Les déchets verts destinés au broyage doivent être secs, sans fil de fer ni caillou, et rassemblés en 1 seul tas à l'entrée du terrain

Les déchets verts susceptibles d'être broyés sont :

- Les petites branches de moins de 10 cm de diamètre
- Les résidus de taille et d'élagage
- Les feuilles coriaces (si moins de 10% du volume à broyer)

Pas de déchets de platanes car ils peuvent être porteurs de maladie.

Le broyat obtenu reste sur place. Il peut être utilisé en paillage. C'est une technique qui consiste à couvrir la terre avec des débris végétaux afin de :

- protéger le sol des températures extrêmes, des fortes précipitations,
- maintenir l'humidité et réduire l'arrosage,
- favoriser le développement des vers de terre et des micro-organismes utiles au jardin,
- mettre en valeur les aires de plantation et les zones fleuries ou les allées et espaces non végétalisés de manière plus esthétique que le gravier,
- éviter la pousse d'herbes indésirables sans utiliser de désherbant chimique,
- nourrir le sol après décomposition du paillis sans utiliser d'engrais chimique.

SERVICE DE BROYAGE À DOMICILE, sur rendez-vous, du lundi au jeudi de 9h à 12h.

Tél. 0 800 04 13 11 (N° vert gratuit)

L'Université populaire Ventoux (UPV), mandatée par la CoVe, viendra à domicile broyer vos végétaux.

Tarif : Prestation au prix bonifié de 40 €.